

MOURIR DANS LA DIGNITÉ



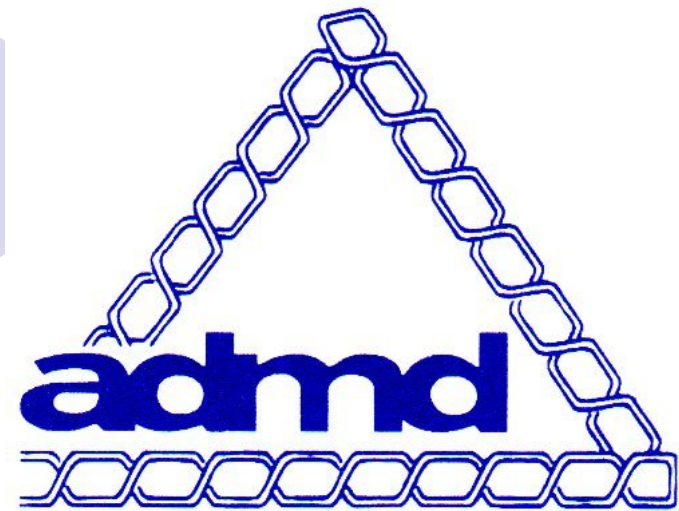
- ♦ un droit : pas encore acquis
- ♦ un choix : pas encore reconnu
- ♦ une liberté : pas encore respectée

Le Droit de Mourir dans la Dignité

75010 Paris – Tél. : 01 48 00 04 16 ou 01 48 00 04 92 – [infos@admd.net](mailto:infos@admd.net)

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ POUR SIÉGER DANS LES INSTANCES HOSPITALIÈRES OU DE SANTÉ PUBLIQUE.

M



Association pour le

Droit de

Mourir dans la

Dignité



Association pour le

50, rue de Chabrol –

ASSOCIATION AGRÉÉE PAR

selon le code de la santé publique modifié par la loi du 22 avril 2005

La loi du 22 Avril 2005 intitulée

## **Loi relative aux droits des malades et à la fin de vie**

précise les droits qu'ont les patients de faire respecter leurs volontés sur des points importants :

# Les Droits de la Personne malade

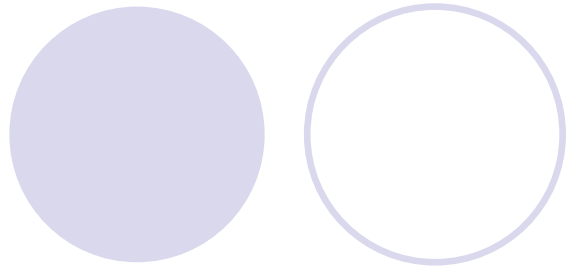
Droit au refus de tout traitement

Droit au soulagement de la douleur

Droit au respect des directives anticipées

Droit de se faire représenter par une personne de confiance

Droit à l'information – Droit d'accès au dossier médical

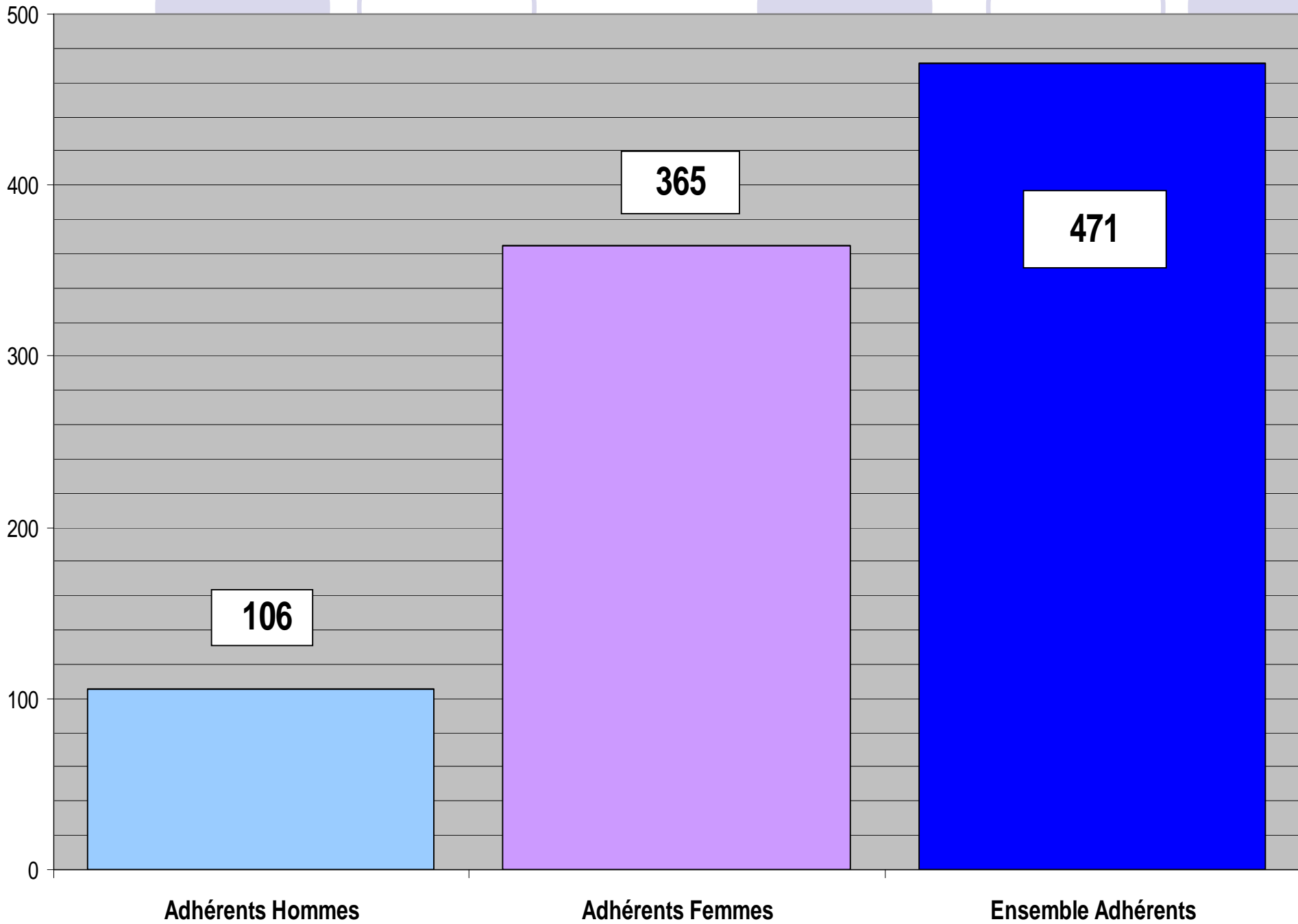


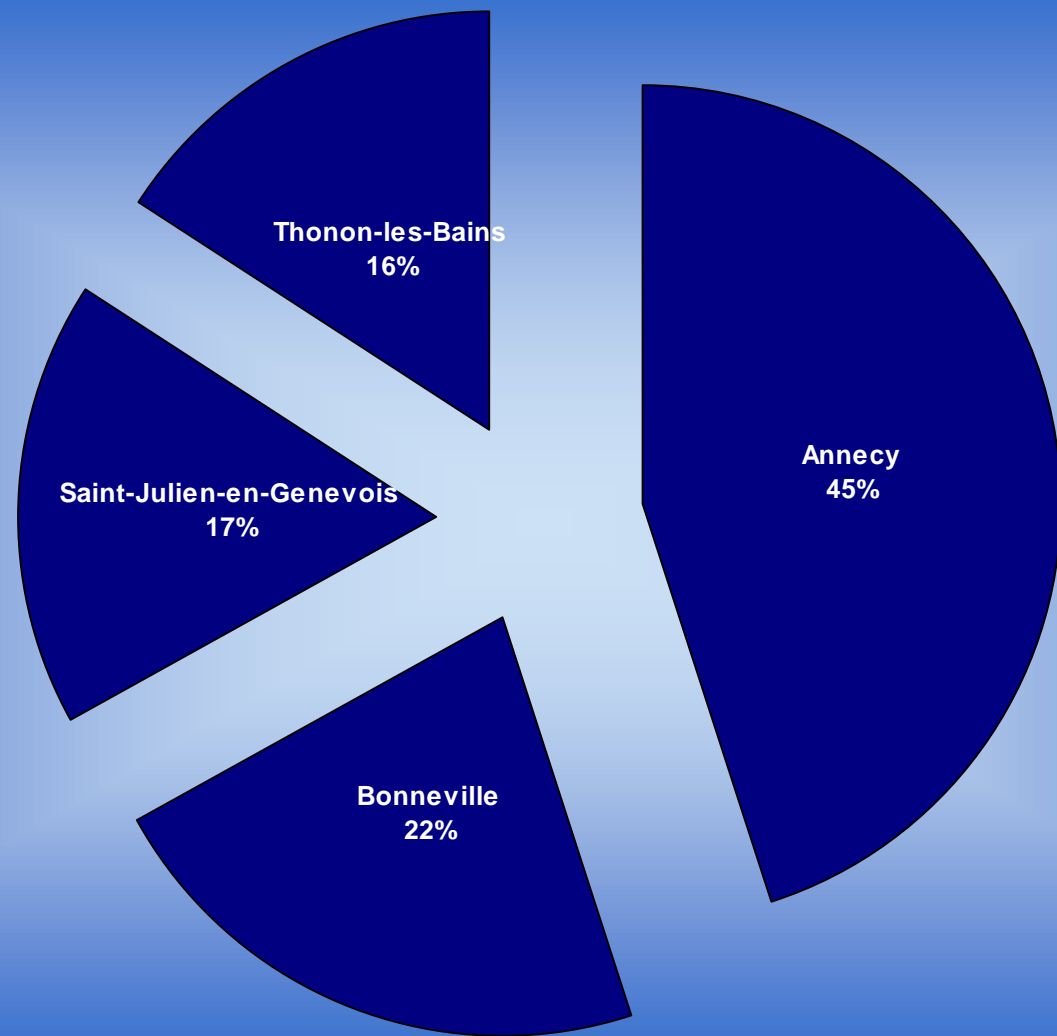
L'admd

c'est 42000 adhérents,

dont **471** en **Haute Savoie**

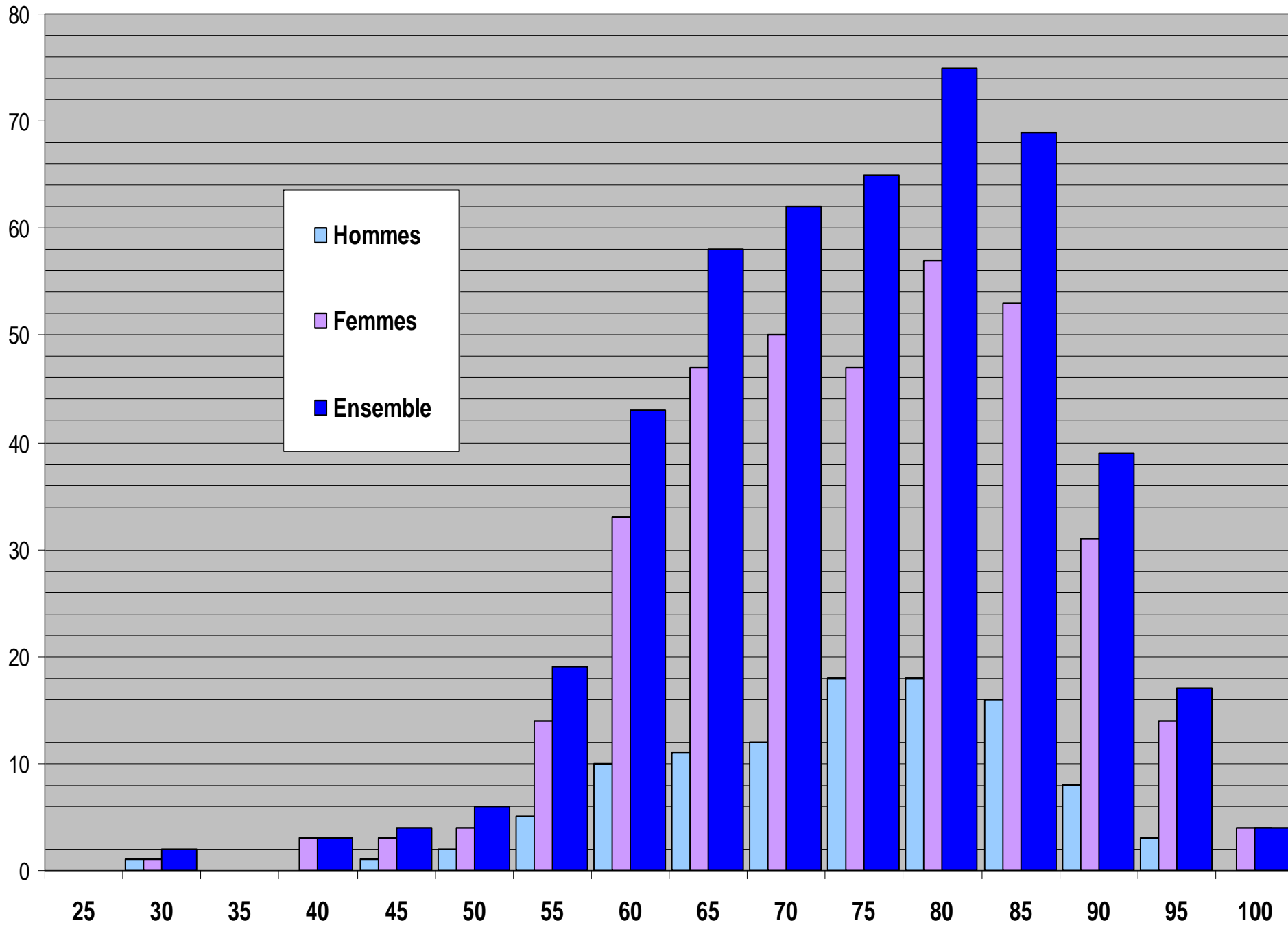
**ADMD 74 : Hommes/Femmes - MaJ : 3 Sept 2007**



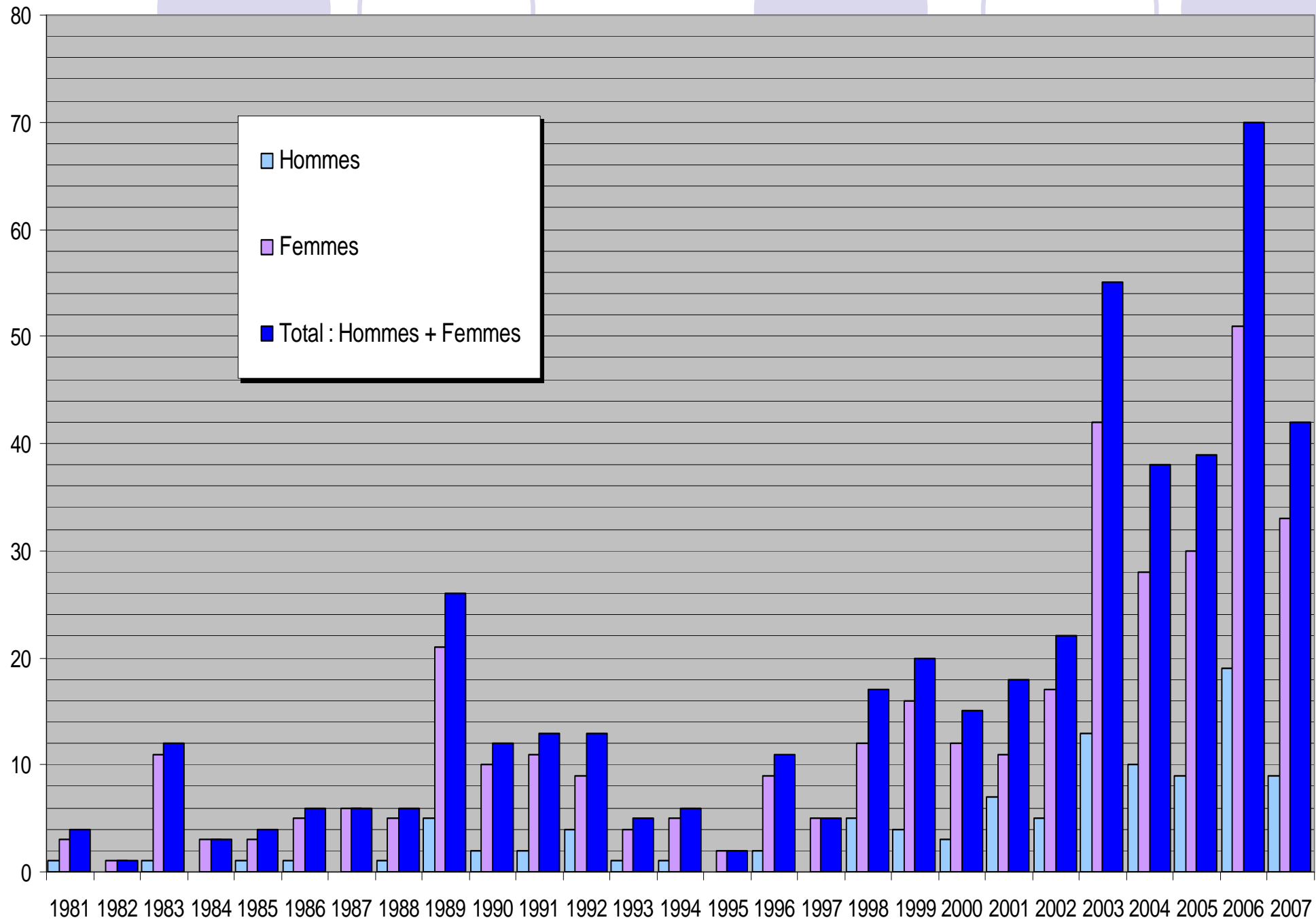


# ADMD 74 : Répartition par Age - MaJ : 3 Sept 2007

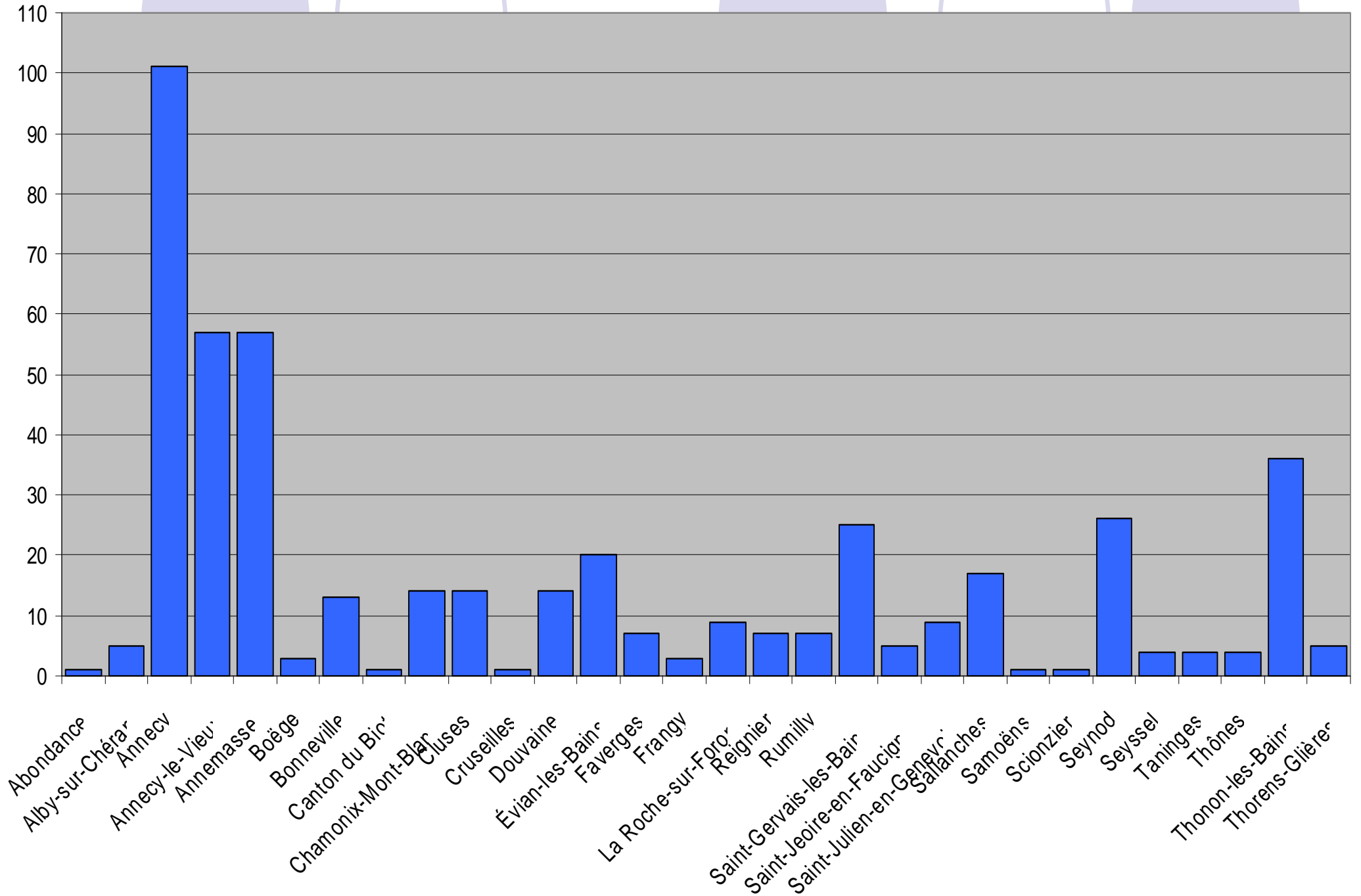
Moyenne Age : 72,4



# ADMD 74 : Nombre d'adhésions par année - MaJ : 2 Sept 2007



# ADMD74 : Par Cantons - Maj : Aout 2007





# Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Délégation Haute Savoie : Guy Vignoud 04 50 69 79 34

**Samedi 29 Septembre 2007 de 9h 30 à 12h 30**

Hôtel Novotel Atria – 1 Av Berthollet – 74000 ANNECY

Adhérents et sympathisants sont invités à participer à une rencontre débat sur le thème

**Fin de vie.  
Aujourd'hui ... et demain ?**

**Avec Claude Hury**

déléguée nationale – membre du conseil d'administration de l'Admnd



# Les permanences de l'Admd74

Délégation Haute Savoie : Guy Vignoud 04 50 69 79 34

**Bureau Charles Coppier  
9 Quai des Clarisses 74000 Annecy**

**Chaque premier mercredi du mois  
de 17 h à 19h**

vous pouvez rencontrer des membres du **comité 74**  
qui se tiennent à votre disposition pour vous apporter tous renseignements sur

**l' admd**

et vous aider dans la limite de leurs possibilités



# Pourquoi adhérer à l' admd ?

Délégation Haute Savoie : Guy Vignoud 04 50 69 79 34

## Aujourd'hui ...

### -pour avoir une aide pratique de l'association :

aide à la rédaction de la déclaration anticipée de volonté et de la désignation de la personne de confiance

### -pour une solidarité active entre les membres :

trouver nos personnes de confiance parmi nous, s'entraider dans les situations difficiles, ...

### -pour un recours au médecin conseiller

par l'intermédiaire du délégué

### - pour un recours à la commission juridique

en cas de non-application de la loi Léonetti



# Pourquoi adhérer à l' admd ?

Délégation Haute Savoie : Guy Vignoud 04 50 69 79 34

## Et Demain ...

- pour que la loi autorise, en l'encadrant, l'aide active à mourir
- pour que la prise en compte des déclarations anticipées devienne impérative
- pour une reconnaissance légale de la personne de confiance
- pour que la loi prenne en compte les situations que la personne juge incompatibles avec sa dignité.